



## Ville de Saint-Philippe

EXTRAIT du Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à huis clos, par vidéoconférence, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, le 8 décembre 2020, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s :  
Madame la conseillère Martine Labelle  
Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne  
Monsieur le conseiller Justin Gagné  
Madame la conseillère Sylvie Messier  
Monsieur le conseiller Dany Goyette

Est absente : Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Johanne Beaulac

Sont aussi présents :  
Madame Me Manon Thériault, greffière  
Martin Lelièvre, directeur général

---

**20-12-330      Appui au mémoire de la Table des préfets et élus de la Couronne Sud - Maintien du transport local gratuit**

CONSIDÉRANT le rôle de l'Autorité régionale de transport métropolitain (L'Autorité) de planifier, d'organiser, de financer et de faire la promotion du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT l'article 25 de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain énonçant que l'Autorité a compétence exclusive pour établir, selon les différents critères qu'elle détermine, le cadre tarifaire du transport collectif applicable sur son territoire, entre autres en fixant les tarifs pour les titres de transport selon leur teneur;

CONSIDÉRANT la démarche de refonte tarifaire actuellement en cours par l'Autorité visant à simplifier et harmoniser la tarification du transport collectif et adapté au bénéfice de l'ensemble des citoyens de la CMM par la mise en place d'un cadre intégré commun à tous les services de transport offerts par la STM, la STL, le RTL, exo et le futur REM;

CONSIDÉRANT la structure tarifaire actuelle qui permet aux municipalités d'offrir des gratuités locales sur leurs territoires respectifs, dont les coûts leur sont directement imputés;

CONSIDÉRANT QUE ces gratuités ont grandement favorisé l'utilisation du transport collectif à l'échelle locale et qu'elles sont appréciées des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation mur à mur d'un tarif mensuel de 100 \$ pour les déplacements internes en Zone 1, lesquels sont aujourd'hui réalisés gratuitement dans certaines municipalités ou regroupements de municipalités, enverrait un message négatif aux usagers;

CONSIDÉRANT la période difficile que vit l'ensemble de la population et des municipalités en raison de la pandémie de Covid-19 et de l'après-pandémie ainsi que le besoin urgent de redémarrer l'économie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'efficacité des mesures tarifaires concernant la mobilité des personnes et des travailleurs est une composante essentielle à la qualité de vie et au développement économique local, régional et métropolitain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité:

QUE la Ville de Saint-Philippe appuie le mémoire de la Table des préfets et élus de la couronne sud déposé dans le cadre du projet de refonte tarifaire de l'Autorité régionale de transport métropolitain;

QUE la Ville de Saint-Philippe demande à l'Autorité régionale de transport métropolitain de reconnaître l'apport considérable de cette initiative de gratuité du transport local sur le développement du transport collectif pour le mieux-être des collectivités;

QUE la Ville de Saint-Philippe demande à l'Autorité régionale de transport métropolitain de maintenir l'option pour les municipalités d'offrir le transport collectif gratuit à l'échelle locale dans le cadre de son projet de refonte tarifaire pour les services de transport collectif;

QU'UN exemplaire de cette résolution soit transmis à l'Autorité régionale de transport métropolitain, à exo, aux municipalités membres de la MRC de Roussillon, aux villes de Sainte-Julie, Chambly, Carignan et Richelieu, à la Table des préfets et élus de la couronne sud ainsi qu'à Martin Damphousse, maire de Varennes et représentant de la couronne sud au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi qu'au conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain.

(s) Johanne Beaulac

(s) Manon Thériault

Mme Johanne Beaulac, mairesse

Me Manon Thériault, greffière

Copie certifiée conforme  
le 10 décembre 2020

*Stéphanie Dulude*

Me Stéphanie Dulude, assistante-greffière

